

MODALITÉS DE RETRAIT DES DIPLOMES

Les diplômes disponibles à la Scolarité de la Faculté de Médecine et Sciences de la Santé peuvent être retirés le Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45 et le Mercredi et Vendredi de 9h à 12h.

Ils seront remis à son titulaire, en main propre, sur présentation d'une pièce d'identité.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez :

- Donner procuration à une personne de votre choix pour venir retirer votre diplôme qui lui sera remis sur présentation :
 - De sa pièce d'identité
 - De la procuration établie par vos soins, dûment datée et signée, accompagnée de la copie de votre carte d'identité

- Vous pouvez également formuler une demande écrite pour que le diplôme vous soit expédié par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse que vous nous indiquerez.

Joindre à votre demande :

- Copie de votre carte d'identité
- L'équivalent en timbres (uniquement) du montant des frais d'envoi, **soit 6€ (tarif au 01/01/2020 pour 50g d'envoi).**

Faculté de Médecine
Scolarité – Précisez votre diplôme
22, avenue Camille Desmoulins
CS 93837
29238 BREST CEDEX 3